

## DELIBERATIONS

L'an deux mil treize, le vingt-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr BISSONNIER Dominique, Mr DESMARD Olivier, Mme ROUGET Nathalie, Mr OYON Jean-Louis, Mlle BLASZCZYK Josiane et Mr MILLEROT Emmanuel.

Etaient absents excusés: Mr JEANDAUX Christophe, Mr ROBIN Jean-Luc (procuration à Mr DAIGNOT), Mme BLOT Séverine (procuration à Mme ROUGET) et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON)

Etaient absents non excusés: Mme PICARD Sylvie et Mme BOUAOUIT Geneviève

Secrétaire de séance : Mr MILLEROT Emmanuel

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

### 2013/0125 MELA

Les représentants de la MELA (Maison de l'Environnement Loire Allier) exposent les objectifs et le fonctionnement de cet organisme, chargé par la CCSN de faire un état des lieux des 8 communes adhérentes (4 en 2013 dont Sougy + 4 en 2014) de la situation du territoire en matière de faune et flore (trames "verte" et "bleue"), de façon à en identifier les points remarquables (haies, mares, arbres,...) et déterminer des mesures permettant une meilleure protection des espèces (amphibiens notamment), des zones humides,...

Des propositions (assorties de cartes thématiques) seront faites avant fin 2013, spécifiques à la Commune de Sougy-sur-Loire, sur la protection et la plantation de haies (écologiques ou paysagées), les réseaux de mares, les vergers conservatoires, l'amélioration du transit de la faune, etc...

Ces propositions pourront être intégrées (en tout ou partie) dans le PLU (présentation numérique sous SIG) si la Commune le juge utile, après discussion avec les habitants et notamment les agriculteurs.

Parallèlement, la mise en place d'un sentier de bord de Loire jusqu'à St-Léger-des-Vignes est à l'étude, en prolongement de ce qui a été fait jusqu'à Mortier, l'application de la servitude de "marche pied" restant à mettre en œuvre dans la traversée des propriétés privées (notamment les zones de pacage).

La MELA confirme par ailleurs sa disponibilité pour animer des temps d'activités périscolaires pour lesquels elle dispose de modules et matériel pédagogiques adaptés.

### 2013/0126 ELODIE

Le Maire fait le point de l'avancement du dossier :

- Contact pris avec l'avocat conseil - le cabinet RACINE à Lyon, recommandé par Nièvre Aménagement - pour assister la Commune dans la défense contre le 2<sup>ème</sup> recours au Tribunal Administratif contre le permis de construire.

Sur l'ensemble des motivations avancées par les demandeurs, seules deux paraissent pouvoir

éventuellement être retenues par le Tribunal Administratif :

- l'intitulé du demandeur : prénom du Maire à compléter + remplacer le groupement de commandes par la Mairie de Sougy-sur-Loire représentée par son Maire
- l'insuffisance de stationnement : il faut démontrer que les places de stationnements existantes suffisent largement

- Le Maire, en concertation avec l'Avocat qu'il a rencontré à Lyon le 19 juin, propose au Conseil

- de déposer un permis de construire modificatif, qui répondra aux deux risques évoqués ci-dessus : ce dossier est en cours de préparation chez le Maître d'œuvre

- de joindre à ce dossier une petite étude de stationnement réalisée dans la quinzaine passée par le cabinet SAFEGE (Bureau d'Etudes retenu par la CCSN pour la voirie intercommunale) : le Maire présente au Conseil cette étude, qui conclut que 62 places seront possibles dans un rayon de 50 m, 78 à 100 m, 121 à 150 m et 153 à 200 m, alors que le besoin est certainement inférieur à 100 places... !

L'intérêt de cette procédure réside notamment dans le fait que la procédure de recours contre le 1<sup>er</sup> PC risque de durer 12 à 18 mois, alors que le permis modifié sera déposé rapidement, et difficile à attaquer (s'il répond correctement à tous les points soulevés) car le Tribunal Administratif pourrait sanctionner un nouveau recours, qui caractériserait alors clairement une volonté "d'obstruction". Dans ces conditions, le permis modifié pourrait être validé dans 4 à 5 mois, une fois purgé le délai de recours, ce qui permettrait le début des travaux avant la fin 2013.

- Le maître d'œuvre a par ailleurs commencé à corriger ou valider toutes les offres des entreprises, l'estimation globale restant à ce stade sans changement significatif ; il reste par contre à négocier avec toutes les entreprises retenues des variantes permettant de réaliser quelques économies ; une réunion est prévue le 01<sup>er</sup> juillet 2013 pour faire le point de ces négociations ; il restera à obtenir des entreprises qu'elles s'engagent sur une période de 6 mois (au lieu des 4 mois habituels) pour conserver les prix de leur offre

- La consultation pour choisir l'Assistant au Maître d'ouvrage pour la phase "travaux" partira la semaine prochaine (dossier finalisé par le Maire) et sera lancée auprès de 3 bureaux : Nièvre Aménagement (Nevers), Territoria (Bourges) et Sema-Mâconnais (Mâcon).

- Une réunion de travail est prévue le 02 juillet au Trésor Public avec la CCSN pour mettre en place les procédures de règlement des entreprises en phase travaux (répartition CCSN / Commune), préparer le budget annexe spécifique "ELODIE" (simplification purement TVA), faire le point sur toutes les dépenses déjà enregistrées sur l'opération, régulariser les différents contrats passés,...

- Le dossier de demande de financement au Ministère de l'Intérieur (4 000 € sur dotation parlementaire C. PAUL) a été envoyé

- Le Pays Nevers Sud Nivernais a évoqué, dans ses "orientations stratégiques et territoriales" le projet ELODIE, comme « devant avoir un fort rayonnement sur le territoire ».

Le Conseil valide toutes ces options et notamment :

- confirme le mandat général donné au Maire de Sougy pour défendre la Commune auprès des Tribunaux, et particulièrement auprès du Tribunal Administratif, dans la procédure en cours de recours contre le permis de construire du projet ELODIE

- donne son accord pour confier au cabinet Racine la défense de ses intérêts

conformément à son courrier du 10 juin 2013, précisant sa rémunération de 3 200 € HT

- valide le dépôt d'un permis de construire modificatif
- valide les conclusions de l'étude de stationnement confiée à la SAFEGE et le montant de ses honoraires (1 700 € HT).

### 2013/0127 RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire fait le point de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) prévus à la rentrée scolaire de septembre 2013 :

- Réunion du Conseil d'Ecole du RPI prévue le 01/07/2013 : à ce jour les effectifs scolaires prévisionnels sont en chute libre... (64 contre 72 l'année en cours) ; toute idée de maintien d'une 4<sup>ème</sup> classe est donc exclue ; on peut penser que les effectifs à prévoir pour les TAP à Sougy se limiteront à une trentaine d'enfants

- L'Ecole de Druy-Parigny a proposé son propre programme de TAP, à destination des petits de maternelle : a priori il n'y aura donc plus de problèmes de transport intercommunal à régler, le car scolaire conservant les horaires habituels

- La qualité du Projet Educatif de Sougy-sur-Loire a été appréciée par l'Education Nationale qui a souhaité le mettre en ligne sur son site, pour servir éventuellement de référence à d'autres communes

- Un comité de pilotage a été constitué pour mettre en place les TAP avant la rentrée : N. ROUGET, S. BLOT, C. CHOIGNARD, D. FOUBERT, M. BEDOIN, S. DE SOUSA, K. FALLET, E. GARRANT, B. DAIGNOT et F. GAUTHERON.

- Trois étapes sont prévues :

- septembre 2013 : 6 activités (activités multisports / jeux collectifs, aide aux devoirs, numérique / lecture, jeux éducatifs, travaux manuels, bricolage / jardinage.

- janvier 2014 : 2 nouvelles activités (environnement / chasse / pêche, fabrication objets)

- 2015 (en fonction d'ELODIE) : 3 nouvelles activités (cuisine, danse, théâtre)

- A priori ces activités seront organisées sur 2 semaines consécutives, pour permettre de les faire "tourner" entre 4 ou 5 groupes de 6 à 8 enfants ; les groupes seront constitués pour un trimestre et les enfants pourront changer de groupe à chaque trimestre.

- Les Associations seront appelées à animer des ateliers (Loisirs et Amitié, "Il était une fois", Dynamic Danse, etc....) : réunion prévue le 29 juin 2013

- Trois bénévoles pour assurer l'aide aux devoirs (lundi et jeudi) sont déjà identifiés : il en faudrait trois autres...

- Le Centre Socio Culturel Les Platanes assurera l'animation de l'activité "multisports / jeux collectifs" 5 séances par semaine (forte demande !) pour un coût annuel sur 36 semaines de 5 000 € (qui sera a priori la seule dépense externe de fonctionnement des TAP)

- Le personnel municipal en place assurera l'animation des autres activités.

- Les activités se dérouleront à la salle Récréative, l'Espace Numérique, la bibliothèque, salle du Conseil, Atelier IEUF, cour de l'Ecole / préau, tennis, hangar technique

- La subvention du "fonds d'amorçage"(50 € par élève) a été demandée à la Préfecture. Par contre la CAF ne peut pas encore s'engager sur son éventuelle participation.

- A ce jour, 33 enfants ont manifesté un fort intérêt pour les TAP proposés et 17 ont déjà fait état de leurs préférences pour les différents groupes envisagés.

### **2013/0128 CANTINE : PRIX REPAS ET TICKET**

Le Conseil donne son accord pour reconduire le contrat de livraison des repas passé avec la SOGIREST, avec un prix du repas de 2,70 € TTC pour les enfants de maternelle et de 2,81 € TTC pour les enfants du primaire (augmentation de 5 %).

La Commune maintiendra le prix du ticket repas à 3,00 € (le différentiel assurant le financement des frais divers, nettoyage, etc...).

### **2013/0129 ROYAL RABAT**

Aucun repreneur n'a été trouvé à ce jour pour succéder à l'exploitant du Restaurant Multiservices du Royal Rabat, malgré les contacts pris à la CCI, la Chambre des Métiers, les agences d'intérim. Une annonce a été préparée pour être diffusée sur le site "Transcommerce – Transartisanat" suite à la visite sur les lieux de L. MARY (CCI) le 18 juin. Une annonce sera passée dans le Journal du Centre.

Dans l'immédiat, le Maire propose au Conseil de racheter à l'exploitant les équipements fixes (hotte, climatisation, bar et ses équipements frigorifiques) que M. ISTEMBOULI souhaite céder pour 45 000 €. Après discussion, le Conseil considère cette somme excessive, et mandate le Maire et deux conseillers pour négocier un prix de rachat raisonnable avec M. ISTEMBOULI, mais certainement loin des 45 000 € demandés. En cas d'échec, M. ISTEMBOULI procédera à l'enlèvement de tous les équipements qui lui appartiennent et la Commune trouvera peut-être en quelques mois un repreneur ; par contre le retour envisagé de M. ISTEMBOULI au 01/09/2013 sera sans doute compromis.

Le Maire rappellera aussi à M. ISTEMBOULI la nécessité de régulariser les 10 loyers en retard (dont 3 couverts par la caution).

### **2013/0130 POINT POSTE**

Un accord a été trouvé avec La Poste et Mlle N. PERIOT, qui assurera une ouverture du Point Poste, réduite en durée à 1h30 cinq jours par semaine, limitée aux objets recommandés et à la vente de timbres, et sans opérations financières. Cet accord permettra de passer les deux mois d'été et on verra fin août les dispositions à prendre ultérieurement.

Mlle PERIOT sera rémunérée par la Commune.

Un tract a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitants pour les informer des nouvelles dispositions estivales.

### **2013/0131 SIOM**

Les réformes internes au SIOM se poursuivent ; une réunion de concertation avec le personnel se tiendra désormais après chaque réunion du Comité Syndical, la première, tenue le 30 mai, ayant été très appréciée.

Le Maire évoque rapidement les nombreux points faisant l'objet de décision sur le fonctionnement quotidien du SIOM et les dispositions matérielles prévues. Il présente les résultats de l'étude de prospective conduite par le SIOM, qui se traduiront par des

investissements importants, environ 1 M€, dont 0,3 de subventions, qui pourront vraisemblablement être financés sans augmentation des taxes.

Le programme prévoit notamment un nouveau bâtiment pour l'accueil du public, dédié par ailleurs aux employés du SIOM (avec vestiaires, douches, réfectoire, ...) et un nouveau parking ; de nouveaux services seront prévus (démantèlement, recyclerie...), ainsi que des zones de tri, de stockage des produits dangereux, de dépôt.

Au total ces investissements permettront de créer de 7 à 10 emplois nouveaux.

Par ailleurs, l'accès à la déchèterie de Champvert sera désormais contrôlé par un badge personnalisé magnétique, qui sera distribué nominativement en Mairie dans les jours qui viennent.

### **2013/0132 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS / CCSN / REGION**

Les dossiers sur lesquels travaillent actuellement la Région Bourgogne, le Pays Nevers Sud Nivernais et la CCSN concernent l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, la révision du projet stratégique à partir des orientations qui ont été décidées, elles-mêmes définies par les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, des objectifs et des axes de réflexion : accompagnement des secteurs d'innovation technique (haut débit, filière bois), affermissement des activités présentes, réduction de l'emprunte énergétique, gestion des déchets et de l'eau, attractivité des centres-bourg, consolidation de l'armature urbaine, optimisation de la cohésion territoriale, protection de l'environnement.

### **2013/0133 SOUGY ECOUTE**

Les points suivants ont été relevés par Sougy Ecoute :

- dégradations sur le mur du local technique (appartenant à un particulier) et le mur des WC Publics : consolider les murs avant qu'ils ne s'abiment
- massif floral impasse du Pinson à l'Usage : à entretenir
- déjections canines près du tennis : pancarte à installer et voir deux ou trois propriétaires identifiés (probablement)
- dépôt des sacs bleus et jaunes plusieurs jours avant le mercredi matin : écrire aux 6 habitants concernés rue du Buisson Prêtre / Ouche Poulet pour demander un dépôt la veille au soir
- deux regards à réparer (lotissement Varennes + route du Bourg)
- prévoir d'entreprendre le diagnostic du problème pluvial chez J. BLASZCZYK quand l'entreprise GAUCHE travaillera sur la Commune (ouvrir des tranchées ?)
- abandon de canettes, déchets, sur la D 262 et vers le parc artisanal : envoyer les cantonniers... ?
- panneaux stationnement Creux : SIGNANET doit changer les affichettes des panneaux (50 m de part et d'autre)
- bien reprendre l'habitude du carnet de bord à remplir dans le nouveau véhicule communal / remettre le logo de la Mairie sur le véhicule
- poursuivre le nettoyage des fossés
- écrire à BERTHILLOT pour les deux chênes à couper route du Manège (fait)
- revoir P. BOILEAU au sujet de l'abri le long de la propriété de M. RISPAL.

### 2013/0134 TRAVAUX / ACHATS EN COURS

- Travaux / achats évoqués au dernier Conseil (23/05/2013) :
    - dalot à l'Usage (Mme GAUTERON)
    - fossés à l'Usage
    - busage de l'entrée du bourg
    - alarme hangar technique
    - panneaux stationnement Creux
    - panneau priorité route du Cloître
    - coussin berlinoistravaux terminés
  - document arpentage Carnat
  - remise en état porte du hangar technique
  - rachat véhicule service communal
  - rachat outillage hangar technique
- travaux / achats terminés
- Travaux / achats en cours :
  - terrain de boules (été 2013)
  - alarme Ecole / Mairie
  - reprofilage chemin Carnat / plateforme retournement (été 2013)
  - programme routier de la Commune : le Maire et le Premier Adjoint referont le point des travaux souhaitables, en restant si possible dans l'enveloppe prévue au budget (26 000 € règlement des travaux 2012 + 30 000 € nouveaux travaux) ; si nécessaire une décision budgétaire modificative sera proposée au Conseil pour abonder (un peu !) le budget des routes.
  - vérifier aussi avec l'entreprise GAUCHE la couverture des busages de 400 mm mise en place à l'entrée du bourg et vérifier les raccordements avec les tuyaux de 300 mm au droit des portails (demande de la DDT ?)

### 2013/0135 TRAVAUX / ACHATS NOUVEAUX

- Totem portant la carte de la Commune : le Maire commente l'offre de SIGNANET qui comporte la création graphique. Le Conseil valide l'acquisition et le montage d'un panneau d'information locale pour 1 495,00 € HT qui sera installé sur la place du Marronnier.
- Ordinateurs bibliothèque : l'offre de prix de HCI est très légèrement moins chère que celle de DB Informatique au niveau des postes, mais un peu plus chère au niveau des écrans (de meilleure qualité) et de l'installation. Au total, l'écart sur l'ensemble de la prestation est de 413 € en faveur de DB, mais le service après-vente de qualité de HCI, bien connu et apprécié pour la rapidité et le sérieux de la maintenance et du dépannage, justifie de donner la préférence à HCI. Le Conseil valide cette option et choisit l'acquisition de 8 postes chez HCI conformément à son devis de 5 538,08 € HT du 27/06/2013.
- Mobilier de l'Ecole : le Conseil donne son accord à l'achat de 3 tables individuelles et 1 table collective pour les activités (GS), 6 chaises hautes et 5 petites chaises pour un montant inférieur à 1 000 € HT.

### 2013/0136 SITE INTERNET

Le Maire fait part au Conseil d'un diagnostic qu'il a demandé à Iti Conseil, qui a créé et installé le Site Internet de la Commune et le gère sur son serveur. Il en ressort une

fréquentation satisfaisante (3 192 visites / an sur 4 ans, avec 4 pages / visite) mais avec 70 % de nouveaux visiteurs, donc une faible fidélisation, assortie d'un nombre de pages vues et d'une durée moyenne de visite en baisse.

Le Maire a demandé à Iti Conseil de proposer une modernisation du site, reconsidérant les centres d'intérêt des internautes, intégrant des rubriques nouvelles orientées vers les services aux usagers (baby sitting, covoiturage, courses collectives, ...) et intégrant une communication de proximité au moyen des techniques mises en place sur les réseaux sociaux. Le Conseil estime que cette préoccupation n'est pas une priorité claire des habitants, et qu'un simple "relookage" du site devrait suffire... avec un coût très limité et sûrement inférieur aux propositions actuelles d'Iti Conseil (environ 5 400 € HT, avec une formation aux réseaux Facebook, YouTube,... pour 1 200 € HT).

### 2013/0137 **DECISION MODIFICATIVE** Budget de la Commune

Le Conseil donne son accord à la décision modificative suivante:

- article 6227 "honoraires"	+ 4 100 €
- article 6132 "location immobilière"	+ 1 800 €
- article 022 "dépenses imprévues"	- 5 900 €
- article 2183, opération 108 "mobilier - BML"	+ 1 100€
- article 2183, opération 111 "mobilier - ENP"	- 1 100 €
- article 2183, opération 76 "mobilier mobilier - Ecole"	+ 900 €
- article 2313, opération 87 "immo. en cours – Eaux pluviales"	+ 6 900 €
- article 2152, opération 135 "installations – Signalisation"	+ 1 200 €
- article 2313, opération 54 "immo. / construction – Maison Rouge"	+ 3 000 €
- article 2315, opération 188 "construction – Terrain Carnat"	+ 5 000 €
- article 2315, opération 189 "construction – Terrain de Pétanque"	+ 1 800 €
- article 2135, opération 180 "installations générales – Aire de jeux"	- 13000 €
- article 2135, opération 186 "installations générales – WC publics"	- 5 800 €

### 2013/0138 **TERRAIN CARNAT**

Le Maire expose que, pour des raisons techniques, la création de la plateforme de retournement des véhicules du SIOM au Carnat nécessite l'acquisition de 200 m<sup>2</sup> du terrain (parcelle B 544 en partie) appartenant à M. SIMONIN (au lieu de 150 m<sup>2</sup> prévus initialement). Le Conseil donne son accord à cette nouvelle superficie à acquérir, pour le même prix unitaire de 1 € / m<sup>2</sup>, soit au total 200 €.

Le Conseil mandate le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint pour finaliser cet achat et signer l'acte correspondant chez Me Jourdier et Rerolle.

### 2013/0139 **BIBLIOTHEQUE**

Le Maire expose que l'Association des Amis des Bibliothèques de la Nièvre organise un voyage culturel de deux jours à Chartres et Milly la Forêt les 26 et 27 septembre 2013. Karine FALLET y est invitée par l'AABN qui prendra en charge le transport, les visites, les animations et l'hébergement. Il restera à la charge des participants trois repas à environ 25 € soit un total de 75 €. Le Conseil donne son accord à cette prise en charge des repas (mais

considère que les temps passés en dehors des heures de travail habituelles et les transports jusqu'à St-Léger-des-Vignes resteront à la charge de l'intéressée).

#### **2013/0140 SCI LE BOURG**

Le Maire fait part de son entretien de ce jour avec M. VANDERSCHULDEN qui l'a informé de l'évolution juridique récente des actifs financiers et immobiliers de la SCI LE BOURG. Il est probable que les locaux seront vraisemblablement libérés prochainement de toute occupation et qu'une acquisition de tout ou partie de ces actifs sera possible, M. VANDERSCHULDEN envisageant clairement leur cession à la Commune.

Il est donc probable que, pour une partie au moins de ces actifs, une négociation sera prochainement ouverte, qui devra voir se mettre parallèlement en place les moyens financiers correspondant (rééchelonnement des emprunts actuels ? cession de Maison Rouge ?...), auxquels les Conseillers peuvent commencer à réfléchir.

Une évaluation des actifs par un professionnel sera sans doute utile pour aider le Conseil dans sa décision, en complément de l'incontournable estimation des services des Domaines.

Un contact sera aussi pris par le Maire avec les exploitants actuels du Centre Equestre pour explorer la mise en place d'une solution éventuelle de cession du Centre à leur profit.

#### **2013/0141 DECHETS VERTS**

Ni le SIOM ni la CCSN n'envisagent l'acquisition d'un broyeur "domestique" mobile de déchets verts à mettre à disposition des habitants (qui réglerait le problème du brûlage interdit en transformant le végétal en broyat pour compostage). Le SIOM s'équiperait sans doute assez vite d'un broyeur industriel. Le Conseil valide la proposition du Maire de revoir le problème (qui n'est pas urgent) à l'occasion du budget 2014.

#### **2013/0142 SIAEPA / SPANC**

Le Maire commente le rapport annuel du SIAEPA (1 200 abonnés domestiques à 93 m<sup>3</sup>/an moyens, délivrés par 95 km de canalisations, dont le rendement de 71 % baisse régulièrement du fait des fuites sur le réseau). L'eau délivrée est de qualité satisfaisante.

Le service assainissement collectif du SIAEPA (auquel ne participe pas la Commune de Sougy) facture l'eau assainie à 238 € pour 120 m<sup>3</sup>/an, le prix de l'assainissement à Sougy étant de 250 € pour le même volume. Ce léger écart serait bien évidemment inversé si les investissements de Sougy avaient été mis à la charge du SIAEPA.

S'agissant du fonctionnement des stations gérées par le SIAEPA, elles rencontrent toutes les mêmes problèmes d'eaux pluviales parasites en cas de fortes pluies.

Le SPANC, service de contrôle de l'assainissement non collectif, a vérifié 119 installations à ce jour.

La station de traitement de Sougy fonctionne de façon satisfaisante (en dehors du problème récurrent des eaux pluviales parasites).

#### **2013/0143 19 MARS 1962**

La Cérémonie de commémoration du 19 mars 1962, sur la place communale nouvellement baptisée, a mobilisé plus de 150 personnes venues du voisinage pour assister à la découverte



de la plaque commémorative et écouter les discours évoquant ce moment important de la vie publique de notre pays.

#### 2013/0144 **RN7 / RCEA / POCL**

Le Maire évoque le report probable après 2030 du projet de ligne LGV et de l'électrification de Nevers / Chagny. Ces reports ne sont pas de bonnes nouvelles, mais sont à tempérer par l'avancement des deux dossiers de désenclavement routier (RCEA avec ou sans péage, RN7 à deux fois deux voies jusqu'à Roanne) qui orienteraient à terme, peut être durablement, la Nièvre vers l'orbite du Grand Lyon.

#### 2013/0145 **INSEE**

Le nombre de logements identifiés à Sougy au dernier recensement est estimé à 332, dont 56 sont occasionnels (vacants, résidences secondaires,...).

#### 2013/0146 **AVANCEMENT / IAT**

Le Maire, après consultation des Adjointes, a arrêté les primes IAT (dans l'enveloppe prévue au budget) et les propositions d'avancement d'échelon.

#### 2013/0147 **CHENES M. BERTHILLOT**

M. BERTHILLOT a donné son accord à l'abattage des deux chênes passant dans le fossé mitoyen de la route du Manège. Le Maire proposera à M. HARLAUT de les abattre gratuitement en conservant le bois à son profit.

#### 2013/0148 **CONSEILLER DEPARTEMENTAL**

Le Maire fait part d'un courrier de M. SAUVADET au sujet de la réforme du Conseiller "Départemental" qui remplacera le Conseiller Général. En pratique, dans la Nièvre, il y aura 34 Conseillers (17 binômes homme/femme) au lieu de 32 aujourd'hui... ! et le redécoupage des 17 nouveaux cantons, qui se fera surtout sur des bases arithmétiques, complété par des petits arrangements entre amis, ne servira sans doute pas la cause d'une représentativité pertinente des "territoires" et autres "bassins de vie"...

#### 2013/0149 **CHARTRE COLLECTIVITES ECO-ENGAGEES**

Le maire expose le contenu de la Charte des Collectivités éco-engagées à laquelle le SIEEEN propose à la Commune de Sougy-sur-Loire d'adhérer.

Le Conseil, qui ne voit pas clairement l'intérêt de cette adhésion, qui doublonne largement avec la mission du SIOM, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

#### 2013/0150 **TERRAIN "GIRARD"**

Le Maire évoque la possibilité de céder le terrain "GIRARD", appartenant à la Commune, à la CCSN, qui est prête à l'acquérir comme réserve foncière.

Le Conseil considère qu'il n'y a pas d'urgence et que la proposition pourra être utilement débattue ultérieurement.

#### 2013/0151 CMC

Le Maire évoque rapidement les démarches personnelles infructueuses qu'il a entreprises au sujet de l'évolution de l'entreprise CMC. Malheureusement la liquidation interviendra au 30 juin, avec sans doute des difficultés d'emploi pour plusieurs employés.

#### 2013/0152 CCAS

Le CCAS a arrêté le nombre (126) et le prix (25 €) des colis distribués le 14 juillet. Par ailleurs, l'apurement du dossier de retard de remboursement d'une bénéficiaire d'un prêt d'honneur a commencé à être réglé (peut être suite au courrier envoyé à l'employeur...).

#### 2013/0153 TLPE

Le Conseil confirme son opposition à l'instauration d'une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

#### 2013/0154 DCE

Le Conseil Général a confirmé l'attribution de la DCE à hauteur de 3 123,00 € en faveur de la Commune de Sougy-sur-Loire.

### QUESTIONS DIVERSES

- Parcelle domaine public fluvial Rosières : elle sera partagée entre le GAEC de ROSIERES et le GAEC des VACHES ROUGES.
- Mariage homosexuel : possibilités élargies pour le lieu de célébration. Tous les membres du Conseil peuvent bénéficier d'une délégation exceptionnelle.
- Dégât des eaux pluviales chez Mme GAUTRON : estimation 695 €. Déclaration faite à l'Assurance de la Commune, expertise le 8 juillet.
- Elections 2014 : le Maire réfléchit à une liste possible, comme indiquée au Journal du Centre. Décision en fin d'année.
- Menuiseries extérieures M. et Mme BOUAOUIT : confirmation accord Conseil Municipal faite.
- Sacs noirs 100 litres : confirmation faite à l'intéressé qu'ils sont interdits. Le SIOM n'accepte que les sacs 50 litres (poids maximum) et translucides.
- Reconnaissance réseaux assainissement : la SAFEGE a largement commencé le travail. Quelques regards restent à ouvrir.
- Garderie périscolaire : la baisse de fréquentation constatée en 2012 (- 20 % sur 2011) se poursuit (- 30 % sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2013).
- Accident à l'école pendant la pause méridienne (chute d'un élève) : à priori la Commune n'est pas concernée. Pas de suite médicale grave à déplorer.

- SPL "Confluence" : son bilan est équilibré pour 2012. On peut espérer un exercice 2013 légèrement bénéficiaire (bonne fréquentation continue de l'hôtel, du restaurant, des gîtes et du Port et augmentations légères de certains tarifs).
- CCAS ; le Sénat a rendu facultatif la création de CCAS dans les Communes de moins de 1 500 habitants. Le CCAS de Sougy existe et le Conseil Municipal souhaite le maintenir.
- Nièvre numérique : la lettre d'actualité de "Nivière Numérique" est disponible en Mairie.
- Jurés d'Assise : le Premier Adjoint a assisté à la réunion préparatoire à l'établissement de la liste des jurés le 11/06/2013 à la Machine.
- Route des Pierres : courrier envoyé par erreur au Maire de la Machine, réorienté sur le Maire de St-Léger. Les travaux de réhabilitation ont été faits.
- Cantine de St-Léger : elle a obtenu son agrément sanitaire européen et peut livrer des repas à l'extérieur. Un contact sera pris par le 3<sup>ème</sup> Adjoint pour explorer un éventuel partenariat avec la cantine scolaire de Sougy-sur-Loire.
- Aide sociale du Département : elle a été accordée à M. Clément MARTIN.
- TNM : il est passé à Sougy le 13 juin 2013.
- Vol de la voiture communale : il a été classé par la Gendarmerie.
- SITEC (Service d'Information Territoriale des Collectivités) : nouveau service du SIEEEN (10 personnes !).
- GAEC des Pierres : autorisation d'exploiter demandée pour 6 ha supplémentaires.
- Stage phyto pour J. ESCRIBANO : accélérer le contact avec la Chambre d'Agriculture.
- Commission des listes électorales : accord de reconduction de L. PORADA obtenu et en cours pour R. BRISSON.
- Conflits de voisinage : deux courriers faits par le Maire pour problèmes à Tinte et à l'Ouche Poulet.
- Rappel loyer Centre Equestre : courrier fait.
- Festi'Sougy : fête prévue le 6 juillet 2013. Venir nombreux !
- Survol hélicoptère : il est autorisé à 300 m du sol pendant 60 jours à compter du 24 juin en faveur de la Société HELIFIRST (pour le compte de Yann ARTHUS-BERTRAND).
- Parking BSS : contact pris avec la Société BSS pour améliorer la sécurité de la sortie du parking sur la D 262.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Délibérations numérotées 2013/0125 à 2013/0154

*Mr GAUTHERON François*

*Mr DAIGNOT Bernard*

*Mr BISSONNIER Dominique*

*Mr DESMARD Olivier*

*Mme ROUGET Nathalie*

*Mr OYON Jean-Louis*

*Mlle BLASZCZYK Josiane*

*Mr MILLEROT Emmanuel*